



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors
SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°59

Réunion du : mercredi 23 avril 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

MATCHS REPORTES DES 26 ET 27 AVRIL 2025
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES

Tous les matchs prévus le week-end des 26 et 27 avril 2025 qui ne pourront pas avoir lieu seront automatiquement reprogrammés à la 1^{ère} date disponible au calendrier des 2 équipes.

COUPE DE FRANCE 2025/2026

1^{er} Tour

Courriel de l'AFC SAINT CYR (500605)

La Commission prend connaissance de la demande de SAINT CYR A.F.C pour l'intégration de son équipe en Coupe de France Edition 2025/2026 et valide sa participation.

Match à jouer :

VAUREAL FCM / AFC SAINT CYR du 11/05/2025

**RENCONTRES DES 26 ET 27 AVRIL 2025
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES**

La Commission rappelle les dispositions prises par la C.R.P.M.E. et la C.D.P.M.E. du District de la Seine-et-Marne concernant les matchs à domicile du club de MEAUX ACADEMY C.S., DAMMARIE LES LYS F.C. et DAMMARIE CITY (toutes catégories confondues).

Tous les matches à domicile auront lieu en configuration huis-clos jusqu'à nouvel ordre.

Les clubs visiteurs devront transmettre par mail au club de DAMMARIE CITY (560605@lpiff.fr) :
La liste de leur délégation (14 joueurs maximum, 5 dirigeants maximum sur la feuille de match + les éventuels accompagnateurs (conducteurs des véhicules notamment qui ne peuvent pas être des spectateurs / supporters) au plus tard le samedi 12h, en mettant en copie de l'envoi la Ligue (competitions@paris-idf.fff.fr).

DAMMARIE CITY 560605					
Compétition	Numéro match	Nom club recevant	Nom club visiteur	Date de match	Heure
U20 R3 Poule F	29219474	Dammairie City 21	Vigneux Fco 21	27/04/2025	13h

SENIORS - CHAMPIONNAT

513 751 – VIRY CHATILLON E.S.

Courriel de l'ES VIRY demandant des précisions sur les descentes en division inférieure.

La Commission précise que les règles de montées et descentes du championnat Seniors sont définies à l'article 5.3 du Règlement du Championnat Régionale Seniors.

Elle rappelle également que la division R1 est composée de 25 équipes au lieu de 24 ce dont il faudra tenir compte pour les montées et descentes en division R1 – R2 – R3.

Concernant les divisions R2 et R3, les 2 dernières équipes de chaque équipe groupe descendent en division inférieure ; étant précisé que les descendantes supplémentaires sont fonction du nombre de descentes de N3 en R1.

28222564 PUTEAUX CSM 1/ MEAUX ACADEMY CS 1 du 09/03/2025 reporté au 20/04/2025 (R3/A)

Courriel du CSM PUTEAUX et réception d'un arrêté municipal indiquant une indisponibilité du terrain en raison d'une manifestation de la ville.

La Commission reporte cette rencontre au 11/05/2025.

28218989 TREMBLAY FC 1 / BAGNEUX COM 1 du 25/05/2025 (R2/B)

Rappel

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de TREMBLAY FC, à compter du 12/05/2025.

La Commission demande au club de TREMBLAY FC de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de TREMBLAY-EN-FRANCE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi 23 mai 2025 à 12h00.

Le dernier match de suspension de terrain sera à purger sur la saison 2025/2026.

28218969 BAGNEUX COM 1 / STE GENEVIEVE FC 2 du 04/05/2025 (R2/B)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 05/03/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe Seniors 1 du COM BAGNEUX, à compter du 31/03/2025.

La Commission demande au club de COM BAGNEUX de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de BAGNEUX accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi à 12h00, précédent le match.

U18 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} Rappel

28214474 VILLEMOMBLE SPORTS 21 / MEAUX ACADEMY CS 21 du 20/04/2025 (R3/C)

U17 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**53284487 PARIS INTERNATIONAL 1 / TORCY PVM US 2 du 27/04/2025 (1/2 Finale)**

Réception d'une attestation du Responsable des Sports du Parc Interdépartemental des Sports de Marville indiquant la fermeture des terrains n°1 et n°2 les 26 et 27 avril 2025.

Courriel de PARIS INTERNATIONAL demandant à jouer cette rencontre le mercredi 30 avril 2025 à 20h (terrain non communiqué).

Vu la catégorie concernée et la date du tirage au sort (le 20/02/2025), la Commission ne peut accepter de faire jouer ce match un soir de semaine.

Conformément au règlement, elle décide d'inverser la rencontre qui se jouera le 27/04/2025 sur les installations de TORCY PVM US.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} et dernier rappel

29235956 CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 / COLLEGIEN AS 1 du 13/04/2025 (R3/C)

U17 – CHAMPIONNAT**28216549 ECOUEN FC / COURONNES OFC du 20/04/2025 (R3/D)**

La Commission,
après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,
considérant d'un dysfonctionnement lors de la clôture de la FMI,
entérine le score comme suit :

ECOUEN FC : 2 buts

COURONNES OFC : 0 but

Pas de remplacements pour le club du FC ECOUEN

Remplacements pour le club de COURONNES OFC :

Joueur n°12 TRAORE Boika remplace le joueur n°3 ZABECHI Ferhat à la 57^{ème} minute

Joueur n°13 cortés Hidalgo Anthony remplace le joueur n°8 KASRI Mehdi à 46^{ème} minute

28215411 – BLANC MESNIL SF 1 / BOULOGNE BIL. AC 1 du 25/05/2025 (R1)

Rappel

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/04/2024 ayant infligé une suspension de terrain d'un match ferme à l'équipe U17 1 de BLANC MESNIL SF, à compter du 12/05/2025. La Commission demande au club de BLANC MESNIL SF de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de BLANC MESNIL accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi 23 mai 2025 à 12h00.

28216803 VAL D'EUROPE FC 1 / FC GAGNY 1 du 20/04/2025 (R3/F)

Lecture de la FMI, absence de GAGNY

La Commission enregistre le 3ème forfait de l'équipe du FC GAGNY entraînant son forfait général.

29235960 – NEUILLY SUR MARNE S.F.C. / TRILPORT U.S. du 04/05/2025 (R3/C)

Rappel

Courriel de NEUILLY SUR MARNE SFC et de l'USM GAGNY informant du prêt d'un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu sur le stade omnisports Jean BOUIN (**numéro de terrain et horaire à confirmer**) à GAGNY.

Accord de la Commission, sous réserve de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi 02 mai 2025 à 12h00.

Autre rencontre concernée :

29235973 – NEUILLY SUR MARNE S.F.C. / DRANCY J.A. 2 du 18/05/2025

Les 2 derniers matchs de suspension de terrain seront à purger sur la saison 2025/2026.

U16 - CHAMPIONNAT

28217759 – HOUILLES AC 21 / SAINT BRICE FC 22 du 04/05/2025 (R3/A)

Rappel

Courriel de HOUILLES AC indiquant un terrain de repli pour jouer ce match.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 04 mai 2025 à 13h00 au stade Gaston Frémont (**surface à confirmer**) à Cormeilles en Parisis.

Accord de la Commission, sous réserve de la réception de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi 02 mai 2025 à 12h00.

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 1

Poule A

28226460 GRIGNY US 1 / JEUNES AUBERVILLIERS 1 du 26/04/2025

Demande de report de l'US GRIGNY au 10 mai 2025 à 15h30, en raison d'un accord commun entre les deux clubs.

La Commission ne peut donner un accord favorable, au vu du motif invoqué et maintient le match au 26 avril 2025.

CDM – CHAMPIONNAT

28224786 ARPAJONNAIS R.C. 5 / ST THIBAUT F.C. 5 du 27/04/2025 avancé au 20/04/2025 (R2/B)

Reprise de dossier (PV du 25 février 2025 et 15 avril 2025)

Réception le 17/04/2025 d'un arrêté municipal indiquant la fermeture du terrain Norbert BATIGNE à MAROLLES les 19 et 20 avril 2025, en raison d'une intervention de regarnissage,

Courriel du FC ST THIBAUT demandant l'inversion de la rencontre et précisant la disponibilité de ses installations les 1er, 8 et 11 mai 2025.

La Commission décide de reporter ce match le 11/05/2025 sur les installations d'ARPAJONNAIS.

Aucun autre report ne sera accepté pour ce match.